

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacLaren: Que le projet de loi C-21, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, ainsi que de l'amendement de M. Darling (p. 2292) et du sous-amendement de M. Deans (p. 2299).

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, je suis absolument renversé par la décision du gouvernement de présenter à la Chambre encore aujourd'hui, une motion en vue de mettre fin au débat sur une autre mesure d'emprunt. Je ne saurais dire combien de fois au cours de cette législature le gouvernement a ainsi mis fin au débat et empêché les représentants des contribuables de notre pays de faire leur devoir. En l'occurrence, monsieur le Président, le devoir des députés est manifestement d'empêcher le gouvernement d'emprunter encore plus d'argent, car ils ne savent pas à quoi il servira et n'ont pas obtenu du gouvernement la promesse formelle de s'amender et de mettre fin à sa prodigalité et à son incontinence financière.

J'avais l'intention cet après-midi de mettre à profit les quelques minutes qui me restent pour parler du sous-amendement dont nous sommes saisis. Ce sous-amendement vise à substituer le mot «civile» au mot «financière» dans la proposition d'amendement du député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling). A mon avis, monsieur le Président, le libellé de la proposition d'amendement pourrait bien être fautif. Je ne sais pas si la substitution du mot «civiles» au mot «financière» l'améliorerait. A mon humble avis, s'il était possible de proposer un amendement à un sous-amendement, il faudrait rayer les mots «jusqu'à la fin de la présente année financière» qui suivent «besoins du gouvernement». Ainsi, la proposition d'amendement consacrerait-elle le principe sans le rattacher à une année financière en particulier.

M. le vice-président: A l'ordre. J'aimerais demander au député s'il présente une motion de forme ou une motion hypothétique.

M. Nickerson: D'après ce que je sais du Règlement, monsieur le Président, comme l'amendement proposé à la motion de deuxième lecture a fait l'objet d'un sous-amendement, je ne puis proposer d'autre amendement.

M. le vice-président: Je sais gré au député de ses observations.

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Monsieur le Président, à l'instar de mon collègue, le député de Western Arctic (M. Nickerson), je suis absolument consterné. Je ne suis ni étonné ni le moindrement surpris, mais je suis consterné par le manque total de courage des gens d'en face. Ils n'ont aucun amour-propre et il n'existe pas de bassesse à laquelle ils ne descendraient pas.

Depuis que je suis entré à la Chambre et sauf pour une brève période en 1979, on nous a gouvernés à coup de décrets et de clôtures. Le gouvernement a beau appeler cela de l'attribution de temps, ce n'en reste pas moins la clôture. On veut museler les députés de ce côté-ci qui tiennent à informer la

Pouvoir d'emprunt—Loi

Chambre des préoccupations des Canadiens, surtout pour une chose aussi importante que le financement du pays.

M. Reid (St. Catharines): La guillotine!

M. Stewart: C'est exact, c'est la guillotine. J'appuie l'amendement que mon collègue, le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling), propose d'apporter au projet de loi C-21. La dernière fois que j'ai pris la parole au sujet de ce projet de loi, monsieur le Président, j'ai signalé que le gouvernement n'a pas besoin même de la moitié de l'argent qu'il réclame—it a cinq milliards de dollars en réserve et c'est assez pour tenir le coup jusqu'en novembre. Il ne devrait pas obtenir un seul cent de plus que vingt milliards de dollars et il le sait; il impose donc la clôture. Le montant demeure astronomique et c'est de l'inconscience que d'exiger cela des contribuables canadiens sans aucune justification. Pas un mot n'a été dit de la façon dont cet argent serait dépensé.

• (1520)

Le déficit actuel symbolise tout ce que le gouvernement a accompli au cours des seize dernières années, soit rien du tout. L'ampleur du déficit est directement liée au faible rendement de tous les principaux indicateurs économiques et la liste en est plutôt décourageante.

Le rendement général de l'économie canadienne ces dernières années a été si inférieur à son potentiel—quoi que le ministre des Finances (M. Lalonde) ait eu l'audace de dire aujourd'hui—que c'en est renversant et même ridicule. Et il en sera de même pendant encore quelques années s'il n'y a pas un rapide changement de gouvernement.

En janvier dernier, le Conference Board of Canada prévoyait un avenir plutôt sombre pour les deux prochaines années. C'est pour cela que nous trouvons tellement troublant que le ministre des Finances continue à la Chambre d'essayer de convaincre les Canadiens de quelque chose qui est tout à fait faux. Le Conference Board prévoit quatre trimestres de croissance négative en 1985 et un taux de création d'emplois négatif pendant le premier semestre de la présente année, ce qui veut dire que le taux de chômage, continuera de dépasser les 10 p. 100 pendant encore quelque temps. Les chiffres pourraient être encore bien pires si quelqu'un pouvait interpréter exactement ce que disait le ministre dans son budget. C'était du baratin, mais il en ressort qu'il y aura encore plus d'un million de chômeurs en 1987. Le Conference Board prévoit une augmentation des taux d'intérêt d'au moins 2 p. 100 d'ici l'année prochaine sans espoir qu'ils baissent et un taux faible ou négatif de capitaux engagés.

Il n'y a qu'une raison à cela, monsieur le Président, et c'est que le déficit fédéral restera aux environs de 27 milliards de dollars. Malgré tout cela, le gouvernement ne fait absolument rien pour s'attaquer au problème, comme le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) le signalait au ministre des Finances il y a quelques instants.

Comment le gouvernement peut-il promettre aux Canadiens une reprise économique modérée lorsque les usines de fabrication fonctionnent à 72 p. 100 de leur capacité et que plus de 10,000 entreprises canadiennes et un nombre record de fermes, soit 488, je pense, ont fait faillite l'année dernière? Le gouvernement aurait pu tirer toutes ces entreprises et toutes ces fermes du pétrin en dépensant moins d'argent qu'il lui en a fallu pour acheter et soutenir de Havilland et Canadair. C'est de la